

Note sur la réforme de la taxe d'apprentissage 2026

À l'attention des Ogec

La loi de finances pour 2026, adoptée le 19 février 2026, a introduit une modification majeure concernant la taxe d'apprentissage. À compter du 1er mars 2026, le champ d'imposition de cette taxe est élargi : les associations, organismes, fondations, fonds de dotation, congrégations et syndicats à activités non lucratives ne bénéficient plus de l'exonération.

Cependant, les Ogec restent exonérés de la taxe d'apprentissage. Cette exonération est maintenue en raison de leur statut spécifique de leur mission d'enseignement. Les Ogec ne sont donc pas concernés par l'assujettissement introduit par la réforme, sous réserve de respecter les conditions habituelles liées à leur activité éducative.

Fondement juridique de l'exonération juridique des Ogec

1. Exonération liée à la mission éducative

L'article L. 2641-1 du Code du travail précise que :

« III. - Par dérogation au I, ne sont pas redevables de cette taxe :

1° Les sociétés et personnes morales ayant pour objet exclusif les enseignements maternel, primaire, secondaire, supérieur, technique agricole, industriel et commercial, technologique, ainsi que de l'ensemble des disciplines médicales et paramédicales placées sous l'autorité du ministère en charge de la santé. »

2. Activités annexes commerciales accessoires

Le même article stipule que :

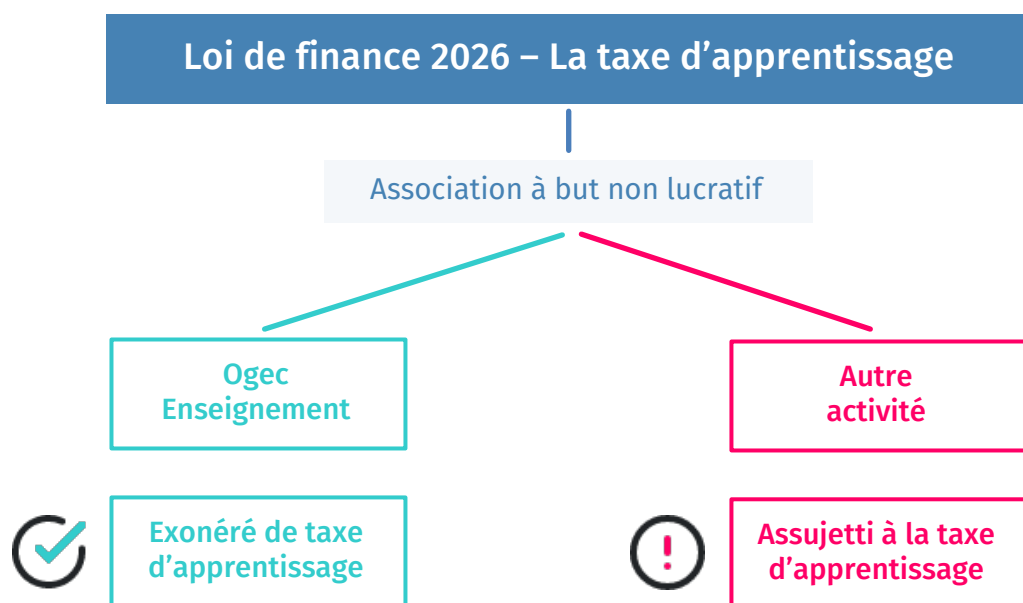
« La réalisation d'activités commerciales accessoires par les employeurs non redevables de cette taxe d'apprentissage en application du présent III ne remet pas en cause le bénéfice de l'exonération. »

À noter

Les services proposés aux familles (demi-pensions, pensions, périscolaires) ne constituent pas des activités en tant que tel.

Pour bénéficier de l'exonération de la taxe d'apprentissage, chaque Ogec doit veiller sur la forme que son code NAF correspond bien à la catégorie 85 prévue pour l'activité Enseignement.

Schéma de la réforme de la taxe d'apprentissage



Ressources utiles

- [Article L6241-1 code du travail](#)
- [Modèle courrier de réponse à la mise en assujettissement par l'URSAFF](#)